

Décret sur les aides à l'apprentissage : le Gouvernement continue de soutenir l'apprentissage

Communiqué de presse

Publié le 30/12/2024

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une **aide pour les employeurs embauchant des apprentis**. Elle sera d'un montant de **5 000 €** pour l'embauche d'un apprenti au titre de **la seule première année du contrat** pour les **entreprises de moins de 250 salariés** et de **2 000 €** pour les **autres entreprises**. En l'absence de décision, l'aide n'aurait concerné que les contrats préparant à des diplômes de niveau bac et infra bac et pour les seules entreprises de moins de 250 salariés, soit moins d'un tiers des contrats.

Par cette décision le Gouvernement choisit de préserver une aide pour chaque contrat, quel que soit le niveau du diplôme préparé.

Elle sera accordée sans autre condition aux entreprises de moins de 250 salariés. Les entreprises de 250 salariés et plus, pour en bénéficier, seront soumises aux mêmes conditions qu'aujourd'hui s'agissant notamment de la proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total.

Par ailleurs, le montant de l'aide sera maintenu à 6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap et ce soutien restera cumulable avec les aides spécifiques qui leurs sont destinées.

Le décret instaurant cette aide sera publié courant janvier 2025 après saisine de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP).

Selon, la ministre du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, « par cette décision, nous poursuivons la valorisation de cette voie d'excellence qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes. Nous permettons également aux entreprises de bénéficier des compétences indispensables à leur développement. Cette évolution nécessaire permet de continuer à soutenir l'apprentissage dans l'ensemble des entreprises et plus particulièrement dans celles de moins de 250 salariés, qui emploient aujourd'hui près de 80 % des apprentis. » Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, a indiqué que « le Président de la République s'est engagé personnellement depuis 2017 en faveur de l'apprentissage. Nous avons atteint récemment un objectif qui semblait encore inatteignable ces dernières années : près d'un million d'apprentis dans notre pays. Cette décision attendue par les acteurs du secteur témoigne de notre volonté de maintenir notre ambition et notre mobilisation en faveur de l'apprentissage. »

Contacts presse Cabinet de la ministre du Travail et de l'Emploi :

Elie Revah

elie.revah@travail.gouv.fr

Grégoire Jayot

gregoire.jayot@travail.gouv.fr

Cabinet de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Thomas Fabre

thomas.fabre@social.gouv.fr